



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité

BOAMP.fr

Bulletin officiel des annonces des marchés publics

Avis de marché

Attention : les informations contenues dans l'extrait PDF peuvent dans certains cas ne pas présenter le texte intégral de l'annonce. Les extraits PDF des annonces du BOAMP ne constituent pas le format officiel, pour consulter le texte intégral au format officiel du présent avis, cliquez sur <https://www.boamp.fr/pages/avis/?q=idweb:24-135937>

Département(s) de publication : **34, 30, 66**

Annonce n° **24-135937**

Services

Section 1 - Identification de l'acheteur

Nom et adresse officiels de l'organisme acheteur : CROUS de MONTPELLIER-OCCITANIE

Correspondant : MME ROYON Severine, CROUS de MONTPELLIER-OCCITANIE

Adresse : 2 rue Monteil - CS 85053, 34093 Montpellier

Coordonnées :

Courriel : Service.marches@crous-montpellier.fr

Adresse internet : <https://www.crous-montpellier.fr/>

Section 2 - Description du marché

Objet du marché : Fourniture d'un service de Dispositifs d'Alerte pour Travailleurs Isolés (DATI) et prestations associées pour les travailleurs relevant du Crous de Montpellier-Occitanie

Lieu d'exécution : Montpellier Nîmes et Perpignan

Section 3 - Caractéristiques du marché

Caractéristiques principales : Fourniture d'un service de Dispositifs d'Alerte pour Travailleurs Isolés (DATI) et prestations associées pour les travailleurs relevant du Crous de Montpellier-Occitanie

Refus des variantes.

Section 8 - Mode de passation du marché

Type de procédure : procédure adaptée

Section 10 - Conditions de délai

Date limite de réception des offres : 13/01/2025 à 12:00

Délai minimum de validité des offres : 120 jours à compter de la date limite de réception des offres.

Section 11 - Autres renseignements

Numéro de référence attribué au marché par le pouvoir adjudicateur / l'entité adjudicatrice : 24111

Renseignements complémentaires : Le délai d'exécution du marché est de 12 mois, reconductible 3 (trois) fois par période de 12 mois, par tacite reconduction, pour une durée maximale de 48 mois.

Section 12 - Adresses complémentaires

Date d'envoi du présent avis à la publication : 03/12/2024